

PREFET DU VAL DE MARNE

**NOUVEAU CONTRAT POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2024
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : CENTRE MUNICIPAL LA COLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL
Adresse	13 RUE RABELAIS 94 430 CHENNEVIERES SUR MARNE
Territoire du projet	Bois l'Abbé - Chennevières-sur-Marne
Intitulé de l'action	JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES
Renouvellement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Entrepreneuriat <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Qualité architecturale <input type="checkbox"/> Transition écologique <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Autre : ...
Thème ACsé	1211- Actions d'éducation et de prévention à la santé 1221- Actions en faveur de l'accès aux soins 1571- Connaissance des droits 1572- Accès aux services publics 1.5- Lien social, citoyenneté et participation des habitants 1541- Education à la citoyenneté, civisme
Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	- Centre municipal la Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais - 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE - Espace municipal Jean Moulin – Quartier Centre-Ville

	Rue des Fusillés de Chateaubriant – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Public visé	<p>- Nombre de personnes concernées : 100 personnes</p> <p>- Origine géographique :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- Caractéristiques d'âge :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 6/15 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 16/17 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 18/25 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 26/64 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 65 ans et plus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- Caractéristiques de sexe :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes</p> <p><input type="checkbox"/> Hommes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</p> <p>Femmes et jeunes filles</p>
Dates de déroulement de l'action (date de démarrage / date de fin / fréquence)	<p>Date de démarrage : Samedi 2 mars 2024</p> <p>Date de fin : Samedi 2 mars 2024</p> <p>Durée : 1 journée</p> <p>Fréquence : annuelle</p>
Objectifs opérationnels de l'action (3 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les droits des femmes - Sensibiliser sur les inégalités hommes/femmes
Description synthétique de l'action	<p>Contexte / Cadre général :</p> <p>Le 8 mars, c'est la journée internationale des droits des femmes. Partout dans le monde, c'est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice.</p> <p>Le but de cette journée est de réfléchir, échanger et se mobiliser pour l'égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi de faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur la question de la place de la femme dans la société.</p> <p>Chaque année, le Centre municipal La Colline organise un événement afin de poursuivre l'information et la sensibilisation des Canavérois.es.</p>

Déroulement de l'action / étapes :

La journée des droits des femmes sera organisée avec les habitants selon le calendrier suivant :

- Mardi 9 janvier : 1^{ère} réunion de préparation

Questionnements/brainstorming sur la journée de la femme et l'évolution des droits des femmes, présentation des objectifs de la journée et du budget, propositions de thèmes et de méthodes d'animation.

- Mardi 23 janvier : 2^{ème} réunion de préparation.

- Vendredi 2 février : réunion avec les associations présentes le jour-j pour tenir un stand d'information.

Validation des animations et des prestataires.

Organisation de la journée

- Samedi 2 mars : Journée des droits des femmes à Chennevières.

- Vendredi 8 mars : réunion bilan avec les bénévoles.

Une réunion de préparation supplémentaire pourra être organisée en fonction des besoins.

Prévisionnellement, la journée se déroulera de la manière suivante (la programmation sera adaptée en fonction des souhaits et des propositions des habitants) :

- 13h-14h : Installation
- 14h-15h30 : Accueil et stand d'informations
- 15h30-17h : Ateliers ludiques et participatifs
- 17h-17h30 : Gouter
- 17h30/19h30 : Conférence
- 19h30-21h : Repas convivial
- 21h-23h : Rangement
-

Par ailleurs, en parallèle, un accueil pour les enfants sera organisé ; des jeux et animations en lien avec les droits des femmes et des filles y seront proposés.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels :

- Outils de communication : flyer, affiches ...
- Tables et chaises
- Vidéoprojecteur, micro, sono.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		

	Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	9	0.09
	Adultes-Relais		
	Postes Fonjep		
	Autres emplois aidés		
	Volontaires ou stagiaires indemnisés		
	Personnel mis à disposition "payante"		
	PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
	Bénévoles	10	0.04
	Volontaires en service civique		
	Personnel mis à disposition « gratuite »		
	<p>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</p> <p>Les habitants.es ont exprimé le souhait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De continuer à être informé sur les droits des femmes. - D'avoir un moment dédié dans l'année afin de mettre en avant les femmes. 		
	<p>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</p> <p>Ce besoin a été identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors d'échanges avec les habitants.es lors des précédentes éditions de la journée des droits des femmes, des réunions d'organisation ou d'actions telles que Femmes d'abord - A l'aide du questionnaire de satisfaction réalisé chaque année lors de la journée des droits des femmes. 		
Acteurs et partenaires	<p>Personne responsable de l'action :</p> <p>Nom / Prénom : Mme CHANTRIAUX Myriam Fonction : Référente famille Téléphone : 01.45.94.27.99 Mail : myriam.chantriaux@chennevieres.fr</p>		
	<p>Intervenants sur l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme ANDREAN Hélène - Animatrice socioculturelle - Mme MOREIRA LOPES CABRAL Romisa - Coordinatrice animation globale - Mme N'DIAYE Oumou - Responsable du pôle service de proximité - Mme POHO Laetitia - Chargée d'accueil et d'orientation - M. OUMOURI Tadjidine - Animateur socioculturel - M. REGNAULT Paul – Responsable du pôle Centre Social - Mme SERRE Jeanne – Coordinatrice prévention santé - M. TOUIL Abdelkader – Gardien de l'Espace municipal Jean Moulin 		

	<p>Partenaires :</p> <p>- Services communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques - Service communication et événementiel <p>- Partenaires extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) - Femmes relais médiatrices et interculturelles de Champigny - Tremplin 94 - Centre régional de coordination et de dépistage des cancers <p>- Dispositifs mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANCT - BOP 147 			
<p>Evaluation de l'action Résultats attendus et indicateurs</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p><u>Quantitatif :</u> ↳ Accueillir au moins 100 participants (femmes, hommes et enfants).</p> <p><u>Qualitatif :</u> ↳ Transmettre des informations en matière d'accès aux droits et d'inégalités hommes/femmes.</p> <hr/> <p>Indicateurs prévus pour l'action :</p> <p>Un questionnaire permettra d'évaluer l'impact des différentes interventions et la satisfaction des participants. A l'accueil, il sera relevé le nombre de participants et de bénévoles.</p>			
<p>Financement de l'action</p>	<p>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de services : 1 150 € - Achats de matières et de fournitures : 550 € - Charges de personnel : 4 063 € <p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Non</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Gratuité</p> <p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <table border="1" data-bbox="550 2002 1458 2069"> <tr> <td data-bbox="550 2002 1054 2069">Agent</td> <td data-bbox="1054 2002 1246 2069">Nb d'heures</td> <td data-bbox="1246 2002 1458 2069">Charges de personnel</td> </tr> </table>	Agent	Nb d'heures	Charges de personnel
Agent	Nb d'heures	Charges de personnel		

ANDREAN Hélène Animatrice Socioculturelle	22h	464,86 €
CHANTRIAUX Myriam Référente famille	56h	1 681,12 €
MOREIRA LOPES CABRAL Romisa Coordinatrice animation générale	11h	236,83 €
N'DIAYE Oumou Responsable du service de proximité	11h	274,34 €
OUMOURI Tadjidine Animateur Socioculturel	10h	241,12 €
POHO Laetitia Chargée d'accueil et d'orientation	11h	213,07 €
REGNAULT Paul Responsable du Pôle Centre Social	10h	242,90 €
SERRE Jeanne Coordinatrice Prévention Santé	21h	514,92 €
TOUIL Abdelkader Gardien	9h	192,87 €
TOTAL	162h	4 062,03 €

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)

- 3 réunions de préparations de 2 heures avec 8 personnes = 48 heures.
- Réalisation des courses : 4 participations x 2h = 8h
- Installation et rangement : 3 bénévoles x 3h = 9h

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Néant

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2024 et celui de 2023 (notamment les augmentations) :

L'écart de 928 € entre le budget prévisionnel 2024 et celui de 2023 est dû à l'augmentation des budgets suivants :

- Charges de personnel : la journée continue à prendre de l'ampleur et nécessite d'avantage d'heures de personnel pour l'organisation et/ou la réalisation de la journée.
- Prestations de services : la recherche de prestataires en 2023 a été compliquée du fait du budget. L'augmentation de ce poste budgétaire permettra de diversifier les intervenants.

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 31/10/2023,

Mickaël ASSOUS

Conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire